

Alert'errance : Aubagne innove dans le secours aux personnes



© M.M.

En 2009, on a recensé 59 disparitions dans les Bouches-du-Rhône.

Un dispositif partenarial pour répondre aux fugues des personnes atteintes de troubles de mémoire.

Jeudi 3 juin, à l'initiative des Villes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune, et avec l'aide de différents partenaires, a été présenté un dispositif novateur : Alert'errance. Objectif : prévenir la fugue et l'errance « des personnes atteintes de troubles

de la mémoire, ou simplement fragilisées » ; alerter précocement, grâce à un numéro unique d'appel, le 112; mettre en place un plan d'organisation et de recherche commun par les services de secours et de sécurité à partir, notamment, d'une « fiche réflexe » pour coordonner leur intervention.

Ce dispositif a permis d'élaborer une charte de bonnes pratiques des établissements accueillant

ces personnes pour éviter leurs fuites grâce à divers outils : une grille d'évaluation individuelle du risque d'errance, un document de déclaration de disparition, une évaluation des risques psychosociaux dans les établisse-

ments d'accueil pour améliorer les conditions de travail du personnel et le service aux résidents... A souligner aussi la formation prévue des sapeurs-pompiers du centre de secours

d'Aubagne, qui en ferait un centre pilote en matière de disparitions. Aujourd'hui, ces dernières constituent un problème de santé publique. L'an dernier, on en a recensé 59 dans notre département. Dans ce cas, que faut-il faire ? Qui alerter ? A qui demander secours ? Les chances de retrouver, dans de bonnes conditions, une personne disparue diminuent d'heure en heure. C'est à partir de ce constat qu'a été imaginée « Alert'errance », afin d'améliorer l'efficacité des mesures à prendre, qui implique différents acteurs : plusieurs services municipaux, le Conseil général, la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale, le Fonds d'aide à l'amélioration des conditions de travail, le Fil rouge Alzheimer, le centre local d'information et de coordination (pour les personnes âgées) de l'Est marseillais, le service départemental d'incendie et de secours, le centre de secours d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune, la gendarmerie et la police. Ce dispositif vient renforcer l'action municipale d'Aubagne en faveur du « bien vieillir » : activités culturelles et de loisirs, services de maintien à domicile, projet de « cantou partagé » pour les malades Alzheimer...

michel.decaro@mairie-aubagne.com

Pôle Aubagne Seniors :
04 42 18 19 05.

Un numéro d'appel unique : le 112